

RAPPORT N° 90-62  
au Conseil Municipal

OBJET

CITOYENNETE D'HONNEUR  
A MONSIEUR JEAN-CLAUDE DE L'ESTRAC

Le 20 décembre prochain, à l'occasion de la Fête de la Liberté, la Municipalité de Saint-Denis recevra officiellement Monsieur Jean-Claude DE L'ESTRAC, Ministre des Affaires Etrangères de l'Ile Maurice.

Cette visite amicale intervient à un moment où la coopération régionale, à laquelle Saint-Denis entend prendre une part active, devient une réalité chaque jour plus concrète, notamment en ce qui concerne les échanges entre l'Ile Maurice et Saint-Denis.

Ces excellents résultats n'ont été obtenus que grâce à une attitude particulièrement réceptive et constructive des autorités mauriciennes et, plus particulièrement, de Monsieur DE L'ESTRAC qui, tant à Maurice alors même qu'il était encore Maire de Beau-Bassin/ Rose-Hill, qu'à la Réunion lors de ses nombreux passages, a toujours témoigné le plus grand intérêt pour Saint-Denis et les dossiers de coopération que nous intruisons en commun.

C'est pourquoi, profitant de l'occasion qui nous est offerte de lui témoigner officiellement notre amitié, je vous propose d'attribuer à Monsieur Jean-Claude DE L'ESTRAC, en reconnaissance des services rendus à la ville de Saint-Denis, et en mémoire du premier Maire de la Commune -porteur du même nom et de la même souche-, le titre de CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE SAINT-DENIS.

Le Diplôme d'Honneur lui sera remis lors d'une cérémonie officielle à la Maire, le 20 décembre 1990 (date-anniversaire nationale commémorative des libertés).

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 90-62  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 15 décembre 1990

OBJET

CITOYENNETE D'HONNEUR  
A MONSIEUR JEAN-CLAUDE DE L'ESTRAC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 90-62 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Coopération ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,

Décide d'attribuer à Monsieur Jean-Claude DE L'ESTRAC, Ministre des Affaires Etrangères de l'Ile Maurice, le titre de CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE SAINT-DENIS.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1990

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

